# ATELIERS DE LA MOBILITÉ VÉLO

Que ce soit comme moyen de transport, pour la balade ou le loisir... nous pratiquons tous le vélo de manière régulière ou occasionnelle.
Cependant :

- **La pratique du vélo ne cesse d'évoluer** avec l'apparition de nouveaux panneaux et de nouvelles règles de circulation propres aux cyclistes ;
- Lorsqu'on est cycliste, les règles de cohabitation avec les autres usagers sont souvent complexes, voire méconnues ou mal interprétées ;
- La circulation en vélo est « particulière », elle a ses propres contraintes et nécessite des aptitudes spécifiques.

C'est pourquoi l'Automobile Club Association a créé l'atelier de la mobilité « vélo ».

**3 heures pour un groupe de 20 personnes maximum**

**EXCLUSIVITÉ AUTOMOBILE CLUB**

## ATELIER « VÉLO »

Un atelier pour **évaluer et actualiser ses connaissances** au Code de la route en tant que cycliste.
Une approche pédagogique, ludique et interactive.
Un atelier unique et innovant.

### SELON 3 THÉMATIQUES

- **Panneaux et signalisations spécifiques** (double sens, tourne à droite, voies vertes...)
- **Les déplacements en circulation** (sas cyclistes, zone de rencontre, circulation sur voies spécifiques)
- **La sécurité, les risques, la réglementation** (situations d'accidents, équipements obligatoires, responsabilités...)

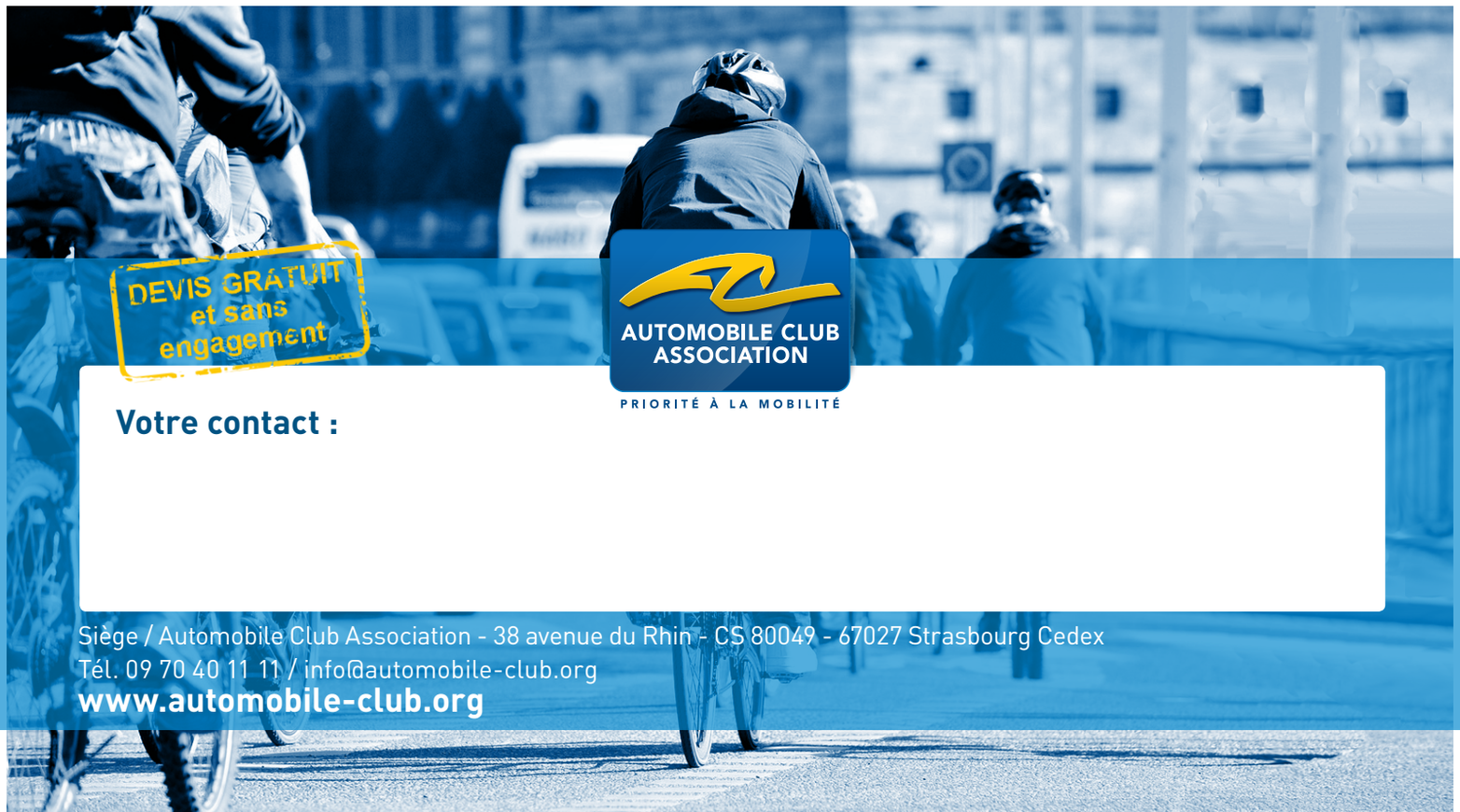


AUTOMOBILE CLUB ASSOCIATION
PRIORITÉ À LA MOBILITÉ

**Votre contact :**

Siège / Automobile Club Association - 38 avenue du Rhin - CS 80049 - 67027 Strasbourg Cedex
Tél. 09 70 40 11 11 / info@automobile-club.org
**www.automobile-club.org**